



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

URSSAF

Question écrite n° 43645

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les préjudices occasionnés par les contrôles de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales dans les établissements commerciaux, de restauration et d'hôtellerie. Ces contrôles sont quelquefois réalisés en déployant des forces de police importantes. Ceci ne manque pas de susciter de la suspicion sur l'honnêteté des établissements et de leur direction, chez la clientèle, mais également chez les témoins. Il lui demande s'il envisage des solutions afin que ces contrôles n'handicapent pas l'activité commerciale de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43645

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5268